

L'ÉCHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

L'ÉLECTION DE DIE

L'ÉLECTION DE DIE

Nous y revenons encore — et nous en demandons pardon à nos lecteurs des autres régions; — nous y revenons parce que, depuis longtemps, nous n'avions pas assisté à un pareil scandale.

C'est un scandale, en effet, l'attitude, en cette affaire, du candidat officiel, de l'administration, de toute la presse gouvernementale — et aussi du gouvernement lui-même.

Le candidat officiel — car cette fois la candidature officielle vient de reparaitre comme si M. Sébastiani était préfet de la Drôme et si M. Reynaud était toujours son chef de cabinet, c'est-à-dire son premier lieutenant, son homme de confiance, son confident, son exécutif prêt à toutes les besognes, à tous les attentats liberticides, — le candidat officiel manœuvre comme aux plus beaux jours du premier Ordre Moral.

Il a d'ailleurs eu le temps d'apprendre la manière de se servir de tout ce personnel qui s'aplatit devant lui, attendu que de lui seul dépendent les révocations et les avancements.

Ce qu'on ne peut refuser à M. Reynaud, c'est une souplesse d'échine, une élasticité d'opinion et un je menfichisme politique qui ne lui ont jamais fait défaut.

Après la chute du premier Ordre Moral, après le rôle — non pas effacé, redisons-le bien fort, non pas subalterne, mais actif, mais militant, mais important qu'il avait joué dans l'état-major chargé de préparer le retour du Roy, — on pouvait croire le lieutenant de Sébastiani accablé de la chute de ses chefs.

Non pas. Il commençait déjà à louvoyer, il faisait risette aux uns, des mamours aux autres, — tant et si bien qu'on le maintenait dans le nouveau personnel administratif, — tant et si bien qu'au 16 Mai la deuxième réaction revenant au pouvoir se disait: «Celui-là, c'est notre homme, donnons-lui de l'avancement.»

Et les Fourtou donnaient de l'avancement à l'homme de leur compère Buffet, et M. Reynaud, qui voyait que le deuxième Ordre Moral ne réussissait pas mieux que le premier, se détachait peu à peu de celui-là, comme il s'était détaché du premier, — comme il se détachera de tout ce qui sera en péril pour aller adorer le Dieu nouveau: veau d'or ou soleil levant.

Enfin, il mit la main sur le poste le plus important du ministère de l'intérieur, — et c'est là un des premiers scandales de cette aventure.

Le ministre qui a mis aux mains de ce réactionnaire équivoque les tableaux d'avancement ou de disgrâce de tout ce qui dépend du département de l'intérieur, le ministre qui a fait chef du personnel l'ancien aide de camp de Sébastiani, — ce ministre a commis une lourde faute, plus qu'une imprudence, une trahison, — et c'est là un scandale plus grand encore que le précédent.

S'il existe un poste où il y ait besoin d'un homme sûr, — non pas d'un rallié de la veille, mais d'un fidèle serviteur, fidèle dans le passé comme dans l'avenir, — c'est bien certainement celui-là.

Mais c'est là encore une des plaies de la République, telle que le parti opportuniste voudrait la perpétuer — malgré les protestations et les sommations de tout le parti radical, de tout le parti socialiste — et de toute cette France plébéienne des travailleurs, des ouvriers et des paysans qui ne prétendent pas avoir fait jadis 89 et 93 pour que recommence une nouvelle aristocratie bourgeoise, une aristocratie d'argent aussi privilégiée que l'ancienne.

Cette plaie, c'est l'inertie omnipotente des bureaux qui restent toujours et quand même un foyer de réaction — et qui, de temps en temps, démontrent par un exemple comme celui de M. Reynaud que les hommes à tout faire et à tout trahir sont encore ceux qui, sous la République, arrivent aux plus hautes fonctions administratives.

Ils y arrivent, et alors, sûrs qu'ils trouveront dans l'immense personnel de leur ministère des créatures aussi craintives que soumises, sûrs de ce personnel placé entre cette alternative: travailler pour le candidat officiel ou perdre une situation laborieusement et péniblement acquise, — alors ils entreprennent de couronner l'édifice et de recommencer au Parlement le métier d'équilibriste, par eux si bien réussi dans les bureaux.

Alors, aussi, tous ceux qui, de près ou de loin, dépendent de ce chef du personnel, alors les préfets du voisinage, alors les journaux ministériels, alors tout le monde entre en campagne: Pensez donc, il s'agit de débayer la route à Monsieur le chef du personnel! — Et voilà de tous les scandales le plus grand.

Mais, orient les indépendants, vous ne le connaissez donc pas ce chef du personnel? vous ne savez donc pas que c'est le même que vous maudissiez quand il vous supprimait en 1874, quand il vous traquait, quand il expédiait les ordonnances de fermeture des cafés et cabarets, quand il traquait les colporteurs, quand il terrorisait son département! — Vous avez donc oublié qu'il lebradroit de l'émule de Ducros? Vous pactisez donc maintenant avec ces débris de l'Ordre Moral qui prennent figure de républicains pour envahir à nouveau le Parlement, — non contents de s'être maintenus dans les bureaux commédians une forteresse imprenable.

Eh bien, si toute la presse opportuniste a oublié cela, — nous nous le rappelons, nous, qui sous l'Ordre Moral étions traqués, poursuivis, emprisonnés par les amis de M. Reynaud.

Nous savons de quoi ces gaillards-là sont capables, nous savons où nous mènerait cette république bâtarde qu'ils représentent de compte à demi avec tous les réactionnaires et tous les curés de la région, — et nous savons par qui les énergiques populations républicaines de Die ont le droit et la volonté d'être représentées.

Nos adversaires osent — mais que n'osent-ils pas? — ils osent prétendre que la presse qui lutte contre le «chef des préfets et des sous-préfets», contre le placier de tous les petits bureaucrates en graine, contre l'opulent M. Reynaud, est une presse payée.

Par qui? Par Louis Blanc, ce travailleur, cet ouvrier qui vit honorablement dans sa fière et honorable médiocrité et qui représente contre Reynaud la sincé-

rité du vote, la sincérité des convictions, la sincérité d'un passé politique gage de la fermeté future de notre futur député! — Non, celui-là n'est pas venu nous chercher pour acheter notre appui, il n'est pas de ceux qui font de telles démarches — et M. Reynaud sait bien ce que nous voulons dire.

Nous avons pris le parti du candidat radical contre le farceur politique qui fait du républicanisme aujourd'hui — parce que ça rapporte — après avoir fait de la réaction — quand ça rapportait — en attendant de faire de la trahison — quand ça rapportera aussi.

Nous avons pris le parti du candidat pauvre contre le candidat opulent, du candidat démocrate contre le candidat de la coalition des intérêts bourgeois et réactionnaires — et nous sommes heureux de voir que notre première victoire de dimanche dernier sera confirmée — plus éclatante encore — par la victoire de demain.

Les électeurs de Die n'ont pas pour unique objectif — comme tel et tel des plus bruyants caudataires de M. Reynaud, de caser au ministère leurs fils ou leurs petits-fils. Ils veulent avoir un représentant qui soit du pays, qui ne l'ait pas abandonné depuis sa jeunesse, qui connaisse leurs besoins, qui s'occupe de leurs intérêts — et qui soit le défenseur jaloux de ce que nous avons eu tant de peine à sauver des griffes des hommes du 24 Mai.

C'est pour cela qu'ils voteront tous pour Louis Blanc, à qui sont déjà acquis tous les suffrages des électeurs radicaux du docteur Evessque, à qui iront tous ceux des vrais républicains — des républicains qui veulent la République bien-faisante et réparatrice pour tous — et non pas seulement accessible aux créatures de M. le chef du personnel — de l'ancien aide de camp de Sébastiani, — de celui dont le passé rassure si peu sur l'avenir.

PAUL BERTINAY.

La Politique

Il y a une quinzaine de jours, il était entendu que le baron de Reinach s'était empoisonné. Un journal des plus sérieux disait:

« Les toxicologues ne pourront être fixés avant un mois sur la nature du poison qu'a absorbé M. de Reinach, car l'hypothèse d'une mort naturelle est écartée définitivement. Un premier examen du cadavre a, en effet, convaincu les médecins qui ont fait l'autopsie que le baron de Reinach n'était pas mort d'une congestion, comme on l'avait dit tout d'abord. »

Mais le même journal d'après lequel, il y a une quinzaine de jours, « l'hypothèse d'une mort naturelle était écartée définitivement » dit aujourd'hui:

« Immédiatement après l'autopsie, on avait admis, sur certains indices, que M. de Reinach avait absorbé de l'atropine; or, on n'a trouvé jusqu'à présent dans les viscères soumis à l'examen aucune trace de poison d'aucune sorte. Ainsi, la première hypothèse est détruite. Les organes ont été reconnus absolument sains et le docteur Brouardel conclut à la mort naturelle. »

Pends-toi, Ponson du Terrail! Un partisan de l'empoisonnement essaye bien encore de lutter: — On n'a pas

trouvé de poison dans les viscères? dit-il. Parbleu! ce n'est pas dans les viscères qu'on retrouve l'atropine, c'est dans les yeux. On n'a examiné que les viscères. Je demande les yeux!

Et pendant qu'on se dispute sur les conclusions du rapport de M. Brouardel, voici qu'il n'y a pas de conclusions, vu qu'il n'y a pas de rapport, les expériences des chimistes n'étant pas terminées.

Ainsi, le bruit du jour dément le bruit de la veille, on est moins avancé à mesure qu'on marche et, plus on fait la lumière, plus on est dans l'obscurité.

Qu'on en finisse. C'est dans l'obscurité que se font les mauvais coups. On recommence à voir rôder les appétits qui aimeraient à ne faire qu'une bouchée de la République. On reproche les ours. Prenez mon prince Victor, dit l'un. Prenez mon comte de Paris, dit l'autre. Non, pas d'empereur ni de roi, dit un troisième, mais un président de République élu à la mode de celui qui a si gentiment étranglé la République de 1848. Et tous profitent du temps qu'on leur laisse pour exagérer les choses, pour salir le plus de noms qu'ils peuvent, pour faire de la France un cloaque. On connaissait la pêche en eau trouble, on connaît à présent la pêche dans la boue.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES PAR SERVICE SPECIAL

LÉGION D'HONNEUR

Les Promotions dans la Marine

Paris, 30 décembre.

Voici les promotions dans la Légion d'honneur pour le ministère de la marine.

Sont nommés: Au grade de grand officier: M. Paschart d'Ambly, inspecteur général du génie maritime; Au grade de commandeur: Le contre-amiral Dupont, les capitaines de vaisseau Bienaimé et Gaillard; le colonel d'infanterie de marine Boilevel; le commissaire général Decrens; Au grade d'officier: MM. Hyppolite, Fabre de Lamarelle, Villame, Ternet, Bonifay, Rouet, Dantin, capitaines de frégate; Magueur, mécanicien chef; Corf, colonel d'artillerie; Puel, lieutenant colonel d'artillerie; De Beauguesse et Thomasset, colonel d'infanterie; Meunier, chef de bureau à l'administration centrale; Clauzel, ingénieur de première classe; Prétot, commissaire; Bonerandi, inspecteur; Coutance, pharmacien en chef. Suit une longue liste de chevaliers.

Informations Politiques

Paris, 30 décembre.

LES RELATIONS FRANCO-SUISSES Le Journal officiel publiera demain matin un rapport du ministre du commerce au président de la République suivi d'un décret aux termes duquel le bénéfice de notre tarif minimum est retiré aux produits suisses à leur entrée en France. Les produits suisses seront soumis aux droits de notre tarif général à partir du 1er janvier 1893.

LES EMPLOYÉS DE CHEMINS DE FER M. Viette, ministre des travaux publics, a reçu ce matin une délégation du syndicat des chemins de fer, présentée par M. Millérand, député. La délégation lui a soumis des observations relatives aux modifications apportées aux règlements des compagnies et des plaintes au sujet du déplacement de

certain agents. Le ministre a répondu qu'il examinerait toutes ces questions.

A L'ÉCOLE CENTRALE

M. Reynaud, sénateur de la Loire, est chargé, à titre temporaire, des fonctions de directeur de l'École centrale, en remplacement de M. Cauvet, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

LE SUFFRAGE UNIVERSEL EN BELGIQUE

Bruxelles, 30 décembre.

La proposition de révision que M. Frère-Orban, chef de la gauche modérée, déposera prochainement à la Chambre est basée sur le système du scrutin uninominal.

L'ATTENTAT DE DUBLIN

Dublin, 30 décembre.

L'émotion produite par l'explosion de l'Exchange-Court est loin d'être calmée. Les recherches se poursuivent activement. La police aurait reçu avis qu'on tenterait d'assassiner sir John Morley.

Autour du Panama

Paris, 30 décembre.

L'Autopsie du Baron de Reinach Le Figaro a interviewé le docteur Brouardel, qui lui a fait les déclarations suivantes, au sujet des résultats de l'autopsie du baron de Reinach:

Les conclusions de notre rapport ne sont pas encore arrêtées, MM. Ogier, Richardière et moi nous ne les discuterons que ce soir. Je n'ai jamais dit à qui ce soit que je conclus à une mort naturelle.

On a prétendu que j'avais rendu visite au garde des sceaux. Rien n'est plus faux. Je n'ai jamais vu non plus M. Franqueville.

A la fête de la Sorbonne en l'honneur de M. Pasteur, M. Loubet m'a demandé si je poursuivais mes recherches. Je me suis borné à lui répondre que je les continuais en effet. J'ai seulement ajouté que l'information concernant les heures où le poison aurait été ingéré était controuvée par les faits.

Hier, à la préfecture, j'ai vu M. Lozé, qui m'a demandé les conclusions de mon rapport. Pour toute réponse, je lui ai demandé son avis sur l'explosion d'hier matin. Je puis vous dire cependant ceci: comme toujours, nous avons recherché des poisons de deux sortes: poisons minéraux et toxiques provenant du règne végétal. Il n'y avait pas de traces de poisons minéraux dans les viscères du baron de Reinach. Je ne puis pas me prononcer en ce moment au sujet des poisons végétaux.

Le temps écoulé entre la mort du baron et la nécropsie n'est pas assez long pour que certains poisons aient eu le temps de se décomposer et devenir introuvables?

M. Brouardel. — Quand il s'agit d'un poison qui tue à la dose d'un ou deux milligrammes, sa recherche dans l'organisme devient tout à fait difficile. Nous ne pouvons prendre pour l'examen chimique plus de trois à quatre kilogrammes de viscères. Un milligramme ou deux répartis sur 70 kilos que représentent le poids d'un homme, cela ne vous laisse guère que un demi dixième de milligramme à retrouver, en admettant que le poison végétal (puisque il est végétal), n'ait pas subi une décomposition en même temps que le corps du décedé.

Or, le baron qui n'avait pas subi de décomposition gazeuse, avait subi une dégénérescence huileuse, ce qui a rendu l'autopsie abominable au possible. Dans ces conditions, vous comprenez bien que la recherche du poison végétal est extrêmement malaisée.

Quant au motif qui l'a décidé à demander la contre-expertise, M. Brouardel a déclaré que c'était un usage constant dans les affaires d'empoisonnement.

Jamais on ne conclut sur une première analyse, et dans le cas de M. de Reinach, il y avait une double raison pour faire la contre-expertise, par suite de l'importance attachée par le public au résultat de l'autopsie.

M. Brouardel a ajouté que le résultat

de la contre-expertise ne pouvant être obtenu avant une dizaine de jours, aucune révélation ne sera faite jusque-là. Enfin, M. Brouardel a dit en terminant:

L'hypothèse que M. de Reinach a été empoisonné me paraît aussi peu vraisemblable que possible. En tout cas, si quelqu'un a empoisonné M. de Reinach, ce quelqu'un est tellement fort que je ne puis y croire. Moi qui suis assés par profession à expérimenter in anima vili tous les toxiques connus, je ne saurais pas mieux faire.

De plus, je ne connais pas de poison susceptible de tuer sans provoquer des convulsions, des vomissements ou de la diarrhée. Or, le domestique de M. le baron de Reinach a déclaré que son maître était placidement étendu et n'était, paraît-il, souillé ni de vomissements ni de déjections. Maintenant il peut n'avoir pas dit la vérité; mais pour ce qui est des déjections, je puis affirmer que le domestique n'a pas menti.

Cornélius Herz

Londres, 30 décembre.

Cornélius Herz, que le Daily Chronicle fait voyager en Autriche et en Italie, n'a pas quitté Londres.

L'Instruction

M. Franqueville, juge d'instruction, n'a pu, jusqu'à présent, interroger tous les administrateurs de Panama que d'une façon très sommaire. L'examen des papiers étant maintenant terminé, il va pouvoir se consacrer à l'audition de MM. Charles de Lesseps, Cottu, Pontane, d'une façon plus continue et plus méthodique.

L'Explosion de la Préfecture de Police

Paris, 30 décembre.

L'enquête sur l'explosion de la préfecture de police n'a amené la découverte d'aucun fait nouveau pouvant faire connaître la cause exacte de l'explosion.

Les journaux du matin reproduisent une version donnée hier soir, suivant laquelle l'engin aurait été trouvé sur la voie publique par des gardiens de la paix et déposé dans l'antichambre des Candidats par un garçon de bureau qui avait trouvé la porte du laboratoire fermée.

Avec les débris trouvés dans la pièce sinistrée et par l'analyse des produits de la combustion, M. Girard est parvenu à reconstituer l'engin d'une façon incomplète, mais suffisante pour en donner une idée approximative. C'est une bombe de volume moyen, qui doit être ainsi constituée:

- 1° Enveloppe de carton ou de papier fortement comprimée par des ficelles ou des rubans; 2° Charge de poudre chloratée évaluée de 500 à 800 grammes. 3° Trois kilogrammes de mitraille formée avec des éclats d'obus en fonte. Cet obus, de calibre 7, a été presque totalement reconstitué par M. Girard et à en juger par les apparences, ce projectile pouvait être une relique du siège de Paris comme ceux que les concierges conservent pieusement sous le globe de leur pendule. Un tube de verre fut rempli d'acide sulfurique et fermé à l'une de ses extrémités par un bouchon de liège.

La bombe devait être à renversement. Toutefois, ce qui semble très anormal, c'est le temps écoulé entre le dépôt probable de l'engin et son explosion. Car il résulte de la première enquête que la bombe n'a pu être placée dans la salle qu'avant la fermeture des bureaux, qui a lieu à six heures du soir. M. Girard s'est livré hier soir à des expériences comparatives dont les résultats ne seront connus qu'aujourd'hui.

Feuilleton de l'ÉCHO DE LYON 31 décembre 89

LE CLUB DES Valets de Cœur PAR PONSON DU TERRAIL ROCAMBOLE

On se souvient que l'hôtel du jeune Russe était situé tout à fait vis-à-vis du n° 40 de la rue de la Pépinière, et que du haut de son belvédère Baccarat avait pu voir le jardin et le pavillon occupé par Mme Malassias. On se souvient encore que la jeune femme avait écrit un mot à sa femme de chambre en lui enjoignant de lui amener la petite juive.

— Ma chère amie, dit le comte en se mettant à table, ne m'avez-vous pas dit que vous comptiez vous installer ce soir dans mon belvédère?

— Oui, mon ami.

— Pourquoi?

— Elle est un sourire mystérieux:

— Mon ami, répondit-elle, ne m'avez-vous pas promis hier de ne pas me questionner? C'est vrai.

— Eh bien, je vous en prie, laissez-moi agir à ma guise et tenez votre promesse. Mon secret ne m'appartient pas.

Et Baccarat parla de toute autre chose que du belvédère, et le comte respecta désormais son secret.

La petite juive arriva. A sa vue, le comte laissa échapper un geste de surprise.

Mais Baccarat mit un doigt sur ses lèvres.

— Chut! dit-elle, ceci est encore un mystère.

Le comte se contenta de passer ses doigts dans les beaux cheveux bouclés de l'enfant, à laquelle il offrit les friandises du dessert.

Le diner achevé, Baccarat se leva:

— Mon ami, dit-elle au comte, voulez-vous nous conduire, moi et l'enfant, jusqu'au belvédère du jardin?

Le comte s'arma d'un flambeau, prit l'enfant par la main et fit signe à Baccarat de le suivre.

Le pavillon, surmonté d'un belvédère et situé à l'extrémité des jardins, était cependant relié à l'hôtel par une longue galerie vitrée disposée en serre chaude.

Ce fut par cette galerie que le comte Artoff conduisit Baccarat.

Arrivée à la porte du pavillon, Baccarat prit le flambeau des mains de son guide.

— Merci! dit-elle.

— Je ne vous accompagne donc pas? demanda le jeune Russe.

— Non.

— Où dois-je vous attendre?

— Où vous voudrez. Dans le jardin, si

vous ne craignez pas la fraîcheur de la nuit; dans votre salon, si vous avez froid.

— Pardon, dit le comte, mais permettez-moi une simple question.

— Parlez.

— Vous attendrai-je longtemps?

— Je ne sais.

Et Baccarat lui fit un geste d'adieu et referma la porte du pavillon sur la petite juive.

— Étrange femme! murmura le comte en rebrouschant chemin.

Baccarat monta au belvédère, donnant toujours la main à la petite juive. Ce belvédère, assez spacieux, se composait d'une petite salle vitrée, dans laquelle se trouvaient deux sièges de jardin en fer ouvragé.

Lorsqu'elle y fut arrivée, Baccarat fit assiseoir l'enfant, puis elle souffla le flambeau, et toutes deux demeurèrent dans une demi-obscurité, car la nuit était assez claire.

Baccarat mit alors la main sur le front de Sarah.

— Dors! lui dit-elle.

Elle avait eu soin de tourner le siège de la petite juive dans la direction des jardins du n° 40.

Et la jeune femme murmura, tandis que l'enfant lutta vainement contre les premières atteintes du sommeil magnétique:

— Je voudrais pourtant bien savoir s'il est chez lui... et ce qui se passe dans ce pavillon où la marquise est déjà venue.

Le jeune Russe, respectant le mystère dont Baccarat s'enveloppait, se promena longuement dans le jardin, fumant son cigare et rêvant. Pour lui, Baccarat n'était déjà plus une femme; c'était un être mystérieux chargé sans doute de quelque mission fatale, et qui marchait droit à son but, sans se préoccuper des obstacles qu'elle trouvait sur son chemin et des regards ou des commentaires de la foule.

Le comte eut bientôt échoué tout un sombre roman sur Baccarat.

Cette femme, qui s'enfermait la nuit dans un belvédère avec un enfant pour s'y livrer à quelque mystérieuse consultation, dont le sourire froid pénétrait jusqu'au fond du cœur et inspirait une terreur secrète, cette femme lui apparut comme une âme meurtrie, et qui, vaincue dans une première lutte, poursuivait dans l'ombre et sans relâche un but de terrible vengeance...

Il se promena longtemps, les yeux fixés sur le belvédère où toute lumière s'était éteinte, dans lequel ne retentissait aucun bruit, se demandant ce que pouvait y faire Baccarat et ne parvenant point à le deviner.

Enfin, au bout d'une heure peut-être, la porte du petit pavillon se rouvrit.

Le comte accourut. Il vit apparaître Baccarat.

La jeune femme tenait toujours l'enfant par la main, et elle avait rallumé son flambeau. Seulement, à cette clarté, le comte put remarquer que Baccarat était très pâle, et que ses narines frémissantes dénotaient une certaine agitation.

— Mon ami, dit-elle, voulez-vous mettre votre coupé à ma disposition?

Le comte s'inclina et prit le flambeau.

— Vous me quittez? dit-il.

— Oui, fit-elle avec un sourire; mais venez demain, je vous attendrai.

Et, se penchant à son oreille: — Je rentre chez moi, il le faut, car je crois que je vais avoir une visite.

— Une visite?

— Oui.

— A dix heures du soir?

— C'est l'heure des séducteurs.

Et comme il la regardait sans comprendre:

— Vous savez bien qu'il est un homme contre lequel vous avez tenu un pari?

— Chéribin!

— Oui, et dans une heure il sera chez moi.

— Comment le savez-vous?

Elle lui sourit de nouveau.

— Je suis un être surnaturel, dit-elle, j'interroge parfois l'avenir... et j'en rends les profonds. Adieu!

Et Baccarat monta en voiture et partit. Elle retourna rue Moncey.

LV

Il y avait une heure environ que Baccarat avait quitté la rue de la Pépinière et le jeune comte russe; elle était revenue rue Moncey et avait trouvé en rentrant un billet ainsi conçu:

« Madame,

« Vous m'avez aujourd'hui même autorisé à me présenter chez vous, sans me fixer d'heure, ni de jour.

« Permettez-moi, madame, d'avoir la franchise de mes opinions. Vous connaissez le parti que j'ai fait, et sa gravité doit faire excuser mes plus folles démarches. Voulez-vous me recevoir à onze heures, ce soir?

« Je vous baise les mains.

« CHÉRUBIN. »

Quand Baccarat eut pris connaissance de cet impertinent message, elle ne put se défendre plus longtemps d'une folle aveugle et sans bornes en cette double vie redoutable que lui avait révélée le hasard. En effet, une heure plus tôt, entre autres choses merveilleuses qu'elle lui avait révélées en dormant du sommeil somnambulique dans le belvédère du comte Artoff, la petite juive avait dit à Baccarat que Chéribin se présenterait chez elle le soir même.

Baccarat fit coucher l'enfant, puis elle prit ses dispositions pour recevoir Chéribin. Ce ne fut pas, comme la veille, dans le petit cabinet de travail qu'elle alla s'installer.

Comme la veille, elle ne renvoya point ses domestiques. Bien au contraire, elle voulut mettre une certaine emphase à la réception. Au lieu de se faire déshabiller et d'enlaiser une robe de chambre, elle conserva sa fraîche toilette de la journée, se po-

sa un bluet dans les cheveux, donna à sa coiffure un adroit coup de main, et se regarda complaisamment dans sa grande glace à pivot pour s'assurer qu'elle était toujours merveilleusement belle.

Ce fut dans ce joli salon où le baron d'O... avait, six années auparavant, fait des merveilles de bon goût et de prodigalité que Baccarat voulut attendre son impertinent séducteur.

Elle s'allongea sur une bergère roulée auprès du feu, je coude appuyé sur une table, un livre à la main, dans l'attitude d'une femme attendant l'homme qui, pour elle, a pris la place de l'univers.

— Faites entrer, répondit Baccarat sans lever la tête ni la tourner vers la porte.

Chéribin entra. Il s'arrêta un moment sur le seuil, jeta un regard autour de lui, et remarqua avec quelque dépit qu'il n'avait pas l'attitude dans son bonsoir, sa victime future le recevait

D'autre part, le *Matin* dit : « On affirme que trois personnes ont pénétré dans la soirée dans les locaux où l'explosion s'est produite : d'abord un employé qui avait oublié dans son bureau un bouilloire vide ; puis, vers dix heures, deux gardiens de la paix, que les agents du service d'ordre ont désignés à l'attention de leurs chefs. »

« Qu'allait faire ces gardiens dans le bureau des candidats ? On ignore encore, car ils ont eu bien soin de ne point se faire connaître. »

« A onze heures, une ronde composée d'un gardien de la paix et d'un pompier parcourut les différents locaux de la préfecture, mais elle omet toujours de visiter l'entresol (police municipale). Le pompier et le sergent de ville de ronde n'ont donc rien vu. »

Enfin le *Matin* ajoute qu'on affirmait, à la dernière heure, qu'il y aurait du nouveau aujourd'hui.

Menaces anarchistes

Paris, 30 décembre. Le *Figaro* raconte que, sur la porte de plusieurs commissariats, on a trouvé hier ces mots écrits à la craie : « Demain nous ferons sauter la boîte ».

Dépêches Diverses

LE CHOLÉRA EN ESPAGNE. Madrid, 30 décembre. Une dépêche de Lens annonce que le choléra continue à sévir au grand fort Philippe. Mercredi il y a eu treize décès, et hier trois seulement.

UN DUEL MORTEL. Bruxelles, 30 décembre. Un duel a eu lieu hier à Saint-Job, près Bruxelles, entre un capitaine des guides et un agent commercial.

UN TRAMWAY TAMPONNÉ. Chicago, 30 décembre. Un tramway a été tamponné par une locomotive. Quatre voyageurs ont été tués, quatorze sont grièvement blessés. L'accident est attribué à la négligence de deux garde-barrières qui ont été arrêtés.

UN HORRIBLE FRATRICIDE

Madrid, 30 décembre. Un fratricide vient d'être commis à Villacarrillo, dans des circonstances qui dépassent tout ce que l'imagination peut concevoir de plus horrible.

Blaize Collado Martinez, âgé de vingt-huit ans, et son frère Jean, âgé de vingt-cinq ans, habitaient avec leur vieille mère. Mais, le plus jeune des fils, d'un caractère violent, avait à plusieurs reprises prononcé des menaces contre sa famille. La veille du crime, la mère avait dû s'enfuir pour échapper à ses brutalités. Et tandis que son frère s'efforçait de le calmer, le misérable jura qu'il se vengerait sur lui, qu'il mangerait sa chair et boirait son sang.

Blaize cependant ne prit pas garde à ces propos, et ils passèrent la nuit ensemble. Au milieu de la nuit, Jean se leva sans bruit, s'empara d'une navaja et s'approchant de son frère endormi le frappa de son arme.

La scène qui suivit peut à peine se décrire. Jean ordonna au blessé de réciter le credo pour lui permettre, disait-il, de se réconcilier avec Dieu, avant de mourir.

Blaize demanda grâce à son frère, lui rappela les liens qui les unissaient, invoqua le nom de leur mère ; mais ce nom, au lieu de calmer Jean, le fit entrer dans un nouvel accès de fureur.

Effrayé, Blaize entonna le credo que Jean interrompit à coups de poignard, frappant sa victime à la gorge, à la poitrine et au ventre. Quand il la vit inanimée, il lui racha les oreilles, puis il posa ses lèvres sur les blessures, et accompagna le vœu horrible qu'il avait prononcé de boire le sang de son frère.

Non content de cela, il lui arracha les dents à l'aide de son poignard, puis il prit le cadavre par les pieds et le porta du cinquième étage où s'était passé le crime, jusqu'à la rue ; la tête tombant de marche en marche laissait sur l'escalier un large ruisseau de sang.

Arrivé à la rue, il plaça la tête contre le seuil de la porte, et recommença à frapper le cadavre. Des passants le surpris dans sa lugubre besogne et réussirent à s'emparer de ce forcené.

Le blessé portait dix-sept profondes blessures. Le supplice doit avoir duré trois heures. Devant le juge d'instruction, le meurtrier a confessé son crime et a donné des détails d'une précision incroyable.

UN DÉRAILLEMENT

Un Mort. — Un Blessé. Aurillac, 30 décembre. Un déraillement dû à la malveillance s'est produit hier sur la ligne de Brive à Aurillac, à proximité de Lamativie. La machine du train 1,050 a été précipitée dans le ruisseau.

Le chauffeur et le machiniste ont été victimes de cet acte criminel. Le premier est gravement blessé et le second a succombé après avoir subi une amputation. Plusieurs tentatives de déraillement avaient déjà été constatées dans les mêmes parages.

Mme PANCKOUKE EN COUR D'ASSISES

Paris, 30 décembre. La cour d'assises de la Seine juge aujourd'hui le procès de Mme Panckouke qui tenta d'assassiner la maîtresse de son mari, la fille Nugeron.

En réponse à l'élucubration du sieur Martin, parue dans le *Journal de Valence*, nous faisons savoir : 1° Que le comité républicain dont il parle si légèrement a été régulièrement nommé dans une réunion plénière à laquelle M. Martin assistait en personne et où même il a fait une proposition qui a été rejetée à l'unanimité (c'est peut-être ce qui excite sa bile contre le comité qui a eu en outre le grave tort de ne pas inscrire M. Martin au nombre des candidats aux dernières élections municipales).

Les autres témoignages sont sans intérêt. M. Paul Bernard, avocat de la partie civile, et l'avocat général sont très modérés. M. Félix Decori présente ensuite la défense de l'accusée.

Paris, 30 décembre. La cour d'assises a acquitté la femme Panckouke. Cinq cents francs de dommages-intérêts sont alloués à la fille Nugeron.

Chronique militaire

L'artillerie est la deuxième force de l'armée. — France et Allemagne. — Création de nouvelles batteries. — Dépenses et économies. — Chiffres qui ne s'accordent pas. — Pontonniers.

Dans la guerre moderne, la force principale de l'armée après l'infanterie réside, sans contredit, dans la puissance d'action de l'artillerie. Le canon attaque et démolit les travaux de fortification ; il aplani les obstacles qui gênent la marche de l'infanterie ; il porte à grande distance le désordre dans l'infanterie ennemie, l'oblige à se déployer prématurément pour diminuer les pertes par le feu ; il l'amène à se terrer derrière les couverts naturels du sol et, par cela, paralyse en partie son action offensive. Vu le rôle important que joue l'artillerie pendant le combat, il n'est donc pas étonnant que l'on dénombre les pièces que l'ennemi peut mettre en ligne et que chacun cherche à avoir sur son voisin, sinon la supériorité du nombre, du moins l'égalité.

Depuis quelques années, la France pouvait mobiliser trente à trente-cinq batteries (de six pièces) de plus que l'Allemagne ; mais celle-ci compte reprendre une légère avance si le projet en discussion au Parlement fédéral est adopté. C'est en vue de maintenir une partie de notre supériorité actuelle que le projet de loi des cadres déposé sur le bureau de la Chambre le 21 novembre par M. le ministre de la guerre, porte création de quelques unités dans le corps de l'artillerie, savoir : Deux bataillons d'artillerie de forteresse à six batteries chacun ;

Quatre groupes de quatre batteries pour l'armée d'Afrique, afin de ne pas puiser dans les régiments de France pour le service de cette possession ; de plus, chacun des trente-huit régiments comprendra un chef d'escadron et trois capitaines de plus, afin d'assurer le commandement des batteries supplémentaires et des sections de munitions que les régiments de campagne doivent former au moment de la mobilisation. Jusque-là, une partie de ces unités était empruntée à l'armée territoriale ; devenues unités de réserve, elles seront désormais commandées par des officiers de l'armée active.

Pour compenser cet accroissement de dépenses, le ministre propose la suppression d'une partie des 3^e lieutenants de batterie de campagne dans les places, au moment de la mobilisation, seraient remplies par les officiers élèves de l'école d'application de Fontainebleau. De plus, il escompte la suppression de quarante gardes d'artillerie et l'emprunt à l'état-major particulier de l'arme les officiers supérieurs et capitaines nécessaires aux états-majors des corps de nouvelle création.

Tout ceci est expliqué avec complaisance dans l'exposé des motifs ; mais, quand on se reporte aux tableaux concernant la composition des cadres des corps et états-majors, on remarque que certaines suppressions proposées ne sont pas maintenues par des chiffres fermes. Ainsi, le 3^e lieutenant de chaque batterie figure dans ces tableaux comme existant, bien que l'exposé des motifs fasse état de leur suppression pour faire des économies. Les quarante gardes d'artillerie que le projet supprime le sont déjà en majeure partie par réductions budgétaires imposées annuellement par la sous-commission parlementaire qui éprouve le projet de budget de la guerre.

D'autre part, il me semblait naturel de voir l'état-major de l'armée diminuer du nombre des officiers qu'on doit lui emprunter pour former les états-majors des corps nouveaux. Cependant, si l'on compare l'effectif actuel de cet état-major avec celui que propose le ministre, on voit que le chiffre est le même — 310 — et que même, le nombre des officiers supérieurs s'accroît de quatre unités compensées par une réduction égale de capitaines. Il ne nous paraît pas possible qu'en l'état la nouvelle constitution des corps de l'artillerie puisse se faire sans accroissement de dépenses.

Il n'est pas dit un mot du passage des pontonniers au génie. Cela ne nous étonne pas ; l'artillerie est aujourd'hui la toute-puissante, assure-t-on ; et si on lui enlevait les pontonniers, on se croirait obligé de lui donner une compensation — ce que les finances ne permettent pas.

L'ELECTION DE DIE

Nous recevons la lettre suivante du comité républicain d'Allex, en réponse à celle de M. Martin, parue, le 27 décembre, dans le *Journal de Valence*.

Allex, le 28 décembre. En réponse à l'élucubration du sieur Martin, parue dans le *Journal de Valence*, nous faisons savoir :

1° Que le comité républicain dont il parle si légèrement a été régulièrement nommé dans une réunion plénière à laquelle M. Martin assistait en personne et où même il a fait une proposition qui a été rejetée à l'unanimité (c'est peut-être ce qui excite sa bile contre le comité qui a eu en outre le grave tort de ne pas inscrire M. Martin au nombre des candidats aux dernières élections municipales).

2° Que le comité n'a nul besoin (comme M. Martin lui-même de compromettre d'honorables et estimés fonctionnaires pour défendre son drapeau, et que les insinuations jésuitiques du sieur Martin sont aussi lâches que peu fondées.

3° Que si le sieur Martin était républicain, même à l'eau de rose, il ne passerait pas sa vie à attaquer des fonctionnaires d'un républicanisme et d'une conduite irréprochables, lesquels luttent depuis longtemps avec honneur contre les cléricaux de tout acabit, pour une cause chère à tous les vrais français : la cause de l'enseignement laïque.

4° Que le verbiage vaniteux et boursofflé de ce Monsieur est impuissant à mettre en défaut la petite statistique que nous avons publiée et qui prouve sans attaquer personne, sans injurier qui que ce soit, comme le fait l'honorable Martin, que plus de la moitié des voix obtenues par M. Reynaud sont réactionnaires.

5° Nous ajouterons, pour terminer, que M. Louis Blanc, comme maire et conseiller général tient depuis longtemps haut et ferme le drapeau républicain, que tout le monde le connaît parfaitement pour un vieux luttant désintéressé, que son passé répond de son avenir et que son avenir et son jugement droit, sa franchise autant que ses aptitudes administratives le désignent aux suffrages des républicains résolus.

LE COMITÉ RÉPUBLICAIN D'ALLEX. P. S. — Nous tenons à ajouter que nous ne patronnons pas M. Louis Blanc pour qu'il nous fasse obtenir un supplément de retraite ni un bout de décoration, ni même un simple secrétariat.

Cercle républicain de la Drôme. — Appel aux électeurs. — Nous recevons l'appel suivant adressé, aux électeurs de l'arrondissement de Die, le Cercle républicain de la Drôme à Paris : Aux électeurs de l'arrondissement de Die, Le Cercle républicain de la Drôme qui compte dans son sein les éléments les plus militants du parti républicain drômois à Paris, ne saurait, dans les circonstances actuelles, se désintéresser des élections de l'arrondissement de Die.

En présence d'agissements qui semblent nous reporter aux plus mauvais jours de la candidature officielle et de l'Ordre Moral, il croit devoir insister tout particulièrement auprès de nos compatriotes pour leur recommander la candidature du citoyen LOUIS BLANC. Par les longs services qu'il a rendus à la République, par son passé sans taches et sans compromissions, ce candidat offre toutes les garanties que la démocratie radicale est en droit de demander à ses représentants.

cause chère à tous les vrais français : la cause de l'enseignement laïque.

4° Que le verbiage vaniteux et boursofflé de ce Monsieur est impuissant à mettre en défaut la petite statistique que nous avons publiée et qui prouve sans attaquer personne, sans injurier qui que ce soit, comme le fait l'honorable Martin, que plus de la moitié des voix obtenues par M. Reynaud sont réactionnaires.

5° Nous ajouterons, pour terminer, que M. Louis Blanc, comme maire et conseiller général tient depuis longtemps haut et ferme le drapeau républicain, que tout le monde le connaît parfaitement pour un vieux luttant désintéressé, que son passé répond de son avenir et que son avenir et son jugement droit, sa franchise autant que ses aptitudes administratives le désignent aux suffrages des républicains résolus.

LE COMITÉ RÉPUBLICAIN D'ALLEX. P. S. — Nous tenons à ajouter que nous ne patronnons pas M. Louis Blanc pour qu'il nous fasse obtenir un supplément de retraite ni un bout de décoration, ni même un simple secrétariat.

Cercle républicain de la Drôme. — Appel aux électeurs. — Nous recevons l'appel suivant adressé, aux électeurs de l'arrondissement de Die, le Cercle républicain de la Drôme à Paris : Aux électeurs de l'arrondissement de Die, Le Cercle républicain de la Drôme qui compte dans son sein les éléments les plus militants du parti républicain drômois à Paris, ne saurait, dans les circonstances actuelles, se désintéresser des élections de l'arrondissement de Die.

En présence d'agissements qui semblent nous reporter aux plus mauvais jours de la candidature officielle et de l'Ordre Moral, il croit devoir insister tout particulièrement auprès de nos compatriotes pour leur recommander la candidature du citoyen LOUIS BLANC.

Par les longs services qu'il a rendus à la République, par son passé sans taches et sans compromissions, ce candidat offre toutes les garanties que la démocratie radicale est en droit de demander à ses représentants.

Le Cercle républicain espère que l'arrondissement de Die, qui a toujours été à l'avant-garde, se montrera digne de son noble passé et de ses traditions de fière indépendance.

Vive la République ! Pour le Cercle républicain de la Drôme : Le Secrétaire, MARCEL.

On nous écrit de Beauverrières : J'ai lu dans les journaux que M. Blanc devait se désister en faveur de M. Reynaud ; au contraire, ce serait M. Reynaud de se désister en faveur de M. Blanc.

M. Evesque et Blanc ayant formé le même programme, cela ne fait qu'un seul candidat. M. Reynaud ayant été battu au 18 décembre par 500 voix, ce serait à M. Reynaud à se désister en faveur de M. Blanc, par rapport à la discipline républicaine.

M. Reynaud, porte-drapeau de toutes les nuances, a obtenu 6,202 voix venant de tous les partis et surtout de ceux qui ont trempé dans l'Ordre Moral, puisque lui était un serviteur de Broglie, de Buffet, de Fourton.

M. le juge de paix de notre canton est venu faire la propagande dans notre commune pour M. Reynaud, ainsi que les réactionnaires et deux ou trois de nos administrateurs. Le 9 décembre, quand M. Reynaud est venu se présenter à Beauverrières devant les électeurs, il était accompagné des plus réactionnaires du canton : MM. Nal, conseiller général ; M. Brès, propriétaire, et d'accommodateurs de Lesches, tous henriquinistes.

Comment voulez-vous qu'un bon républicain, sang pur, vote pour la réaction ? Citoyens électeurs républicains de tout l'arrondissement de Die, le 1^{er} janvier, votons tous pour M. Louis Blanc. Ce candidat sera inébranlable. Pas d'abstentions ! Républicains, aux urnes et vive la République ! Un électeur radical de la démocratie.

RÉPONSE DE M. LOUIS BLANC

Aux calomnies du « Progrès » Nous recevons la dépêche suivante de M. Louis Blanc :

Le Progrès de Lyon publie ce matin contre moi deux articles diffamatoires et mensongers. Il y a quinze jours, j'avais déjà démenti cette histoire relative à l'élection Crémieux ; tous les journaux insérèrent alors ce démenti, l'acceptant sans protestation aucune. Aujourd'hui, le Progrès réédite cette calomnie, l'appuyant d'un soi-disant document et de façon à ce que le temps me manque pour faire parvenir à tous les électeurs la preuve des faussetés de ces allégations. Je viens de faire saisir, à Crest, par M. Algoud, huissier, un exemplaire du Progrès, que je poursuis vrai devant les tribunaux.

On ajoute que je me cachais lors de cette réunion Crémieux ; au contraire, je fus un des sept citoyens qui donnèrent leur signature pour pouvoir constituer le comité Crémieux.

Le suffrage universel jugera de semblables procédés. LOUIS BLANC.

Aux Electeurs de l'Arrondissement de Die

Chers concitoyens, Nous ne pouvons résister au plaisir de soumettre à votre appréciation l'éloquent appel qu'un républicain de la veille vient d'adresser à des travailleurs dont il sollicite les suffrages. Vous tiendrez certainement à faire profit de ces précieux enseignements. Travailleurs des villes et travailleurs des campagnes sont solidaires dans la revendication de leurs droits : la cause que nous défendons tous est celle de la

République populaire et résolument progressiste. Electeurs, J'ai déjà lutté avec vous, en 1885, contre la réaction.

L'œuvre essentielle des républicains reste inattaquable et glorieuse. La République a organisé l'armée, non pour déchaîner la guerre entre les peuples et empêcher l'union nécessaire de tous les travailleurs, mais pour défendre la patrie et les despotes étrangers la menaçait. Elle a multiplié les écoles pour préparer l'affranchissement des esprits.

Mais la République, à peine victorieuse, a été comme envahie par les puissances d'argent et elle a ajourné la question sociale. Plus d'ajournements ! Et plus de capitulations ! Je veux aujourd'hui lutter avec vous pour arracher la République aux financiers qui ont tout saisi : les chemins de fer, la banque, le crédit, les grandes entreprises, les consciences.

Je veux lutter avec vous pour protéger ceux qui produisent contre ceux qui spéculent, ceux qui travaillent contre ceux qui tripotent. Que le paysan s'unisse à l'ouvrier dans cette lutte, car le paysan souffre plus encore que l'ouvrier.

Les cultivateurs sont accablés par l'impôt foncier, tandis que les gros rentiers et les capitalistes ne paient rien. Les petits propriétaires sont expropriés peu à peu par l'impôt et par l'usure. Les ouvriers agricoles vieillissent dans la misère et dans l'abandon.

Lévez-vous, travailleurs, et unissez-vous ! Les policiers, qui ont talé depuis dix ans, par faiblesse ou par calcul, tous les scandales et toutes les exploitations, nous accusent d'être des partageux. C'est un mensonge. Les vrais partageux, ce sont ceux qui se sont partagé les millions du Panama et l'épargne du pays.

Que les cultivateurs se syndiquent pour échapper aux spéculateurs et aux usuriers, fondez les ouvriers se syndiquent pour défendre leur salaire. Que les paysans affirment leur droit et leur volonté de voter librement, que les ouvriers mettent au service de la République le bulletin de vote qu'ils ont glorieusement défendu contre la réaction.

Pour achever les réactionnaires qui relèvent la tête, il faut proclamer enfin la République du travail, de l'honnêteté et des réformes décisives, la République réformatrice. Nous déployons notre drapeau hardiment, sans capitulation, sans trahison et sans peur.

Démocrates sincères, républicains indomptés et intègres, travailleurs de la mine, de l'usine et des champs, ralliez-vous à notre appel. JEAN JAURES. Citoyens, Méditez donc ces sages réflexions et vous conclurez comme nous :

Voter pour Louis BLANC, c'est assurer le triomphe, dans notre arrondissement, de la République honnête et sincèrement démocratique. Un groupe de cultivateurs.

On nous écrit de Crest : Jeudi dernier, notre sympathique candidat, M. Louis Blanc, a fait sa tournée électorale à Piegros-la-Clastra. De nombreux amis étaient venus à sa rencontre à la gare d'Aoste et l'avaient accompagné. L'accueil le plus sympathique a été réservé à ces messieurs. M. Terrasse, maire, a reçu le premier M. Blanc, que la majorité des électeurs de la commune sont ensuite venus saluer.

M. Blanc les a remerciés de la confiance qu'ils lui avaient accordée le 18 décembre. Parlant ensuite de son programme, il fait ressortir l'importance de la construction d'un tunnel entre la vallée du Roubion et celle de la Drôme. Il a déjà eu l'occasion de s'en occuper au conseil général.

Il en est de même de la gare de la Clastre ; seuls trois membres du conseil général signèrent un vœu à son sujet : MM. Chevandier, Maurice Long et lui. Après une visite à l'établissement de M. Davin, l'honorable M. Louis Blanc a quitté Piegros-la-Clastra.

Ajoutons que le passage de M. Louis Blanc a été partout acclamé. La majorité lui est désormais assurée dans cette commune.

DÉPARTEMENTS

ANSE. — La passerelle de Taponas. — La passerelle tant désirée que la commune de Taponas vient de faire établir sur l'Arrière est aujourd'hui terminée et livrée à la circulation, non sans un sensible retard aux conditions de l'adjudication.

En cet honneur, une fête d'inauguration est organisée au profit des pauvres pour dimanche 1^{er} janvier 1893. La journée sera marquée par un grand banquet et un bal dont l'ouverture sera annoncée par des salves d'artillerie.

Accès de folie. — M. Carret, peureux à la gare d'Anse, a été pris hier, d'un accès subit de folie. Il se précipitait avec fureur contre un mur et se serait tué sans l'arrivée de camarades. Mais, ceux-ci furent menacés à leur tour par Carret qui s'était armé d'un couteau et d'une bouteille.

On a dû le ligotter et le conduire en voiture à son domicile à Vissieux où le docteur Gaudens lui a donné des soins.

Lampre. — Incendie. — Un incendie dont les causes paraissent accidentelles a détruit un corps de bâtiment sis à Saint-Just-Avray, appartenant au nommé Joseph Planus, cultivateur. Les pertes s'élevaient à la somme de sept mille francs, sont couvertes par une assurance. Le bétail a pu être sauvé. Trois chevaux, que l'on croyait avoir péri dans les flammes, s'étaient réfugiés dans les bois et ont été retrouvés saines et sauvées.

travail. On lui a pris un livret qui appartient à l'administration des ponts et chaussées.

Rigneux-le-Franc. — Lugubre découverte. — Les ouvriers du fermier du domaine de Plambard, dépendant de la commune de Rigneux, en faisant des fouilles pour la construction d'une remise, ont mis à jour un squelette d'homme très bien conservé et possédant toute sa dentition, nulle trace de vêtements, le cadavre était enfoui sous des quantités de branches de bois de toutes natures et recouvert environ de 50 à 60 centimètres de terre.

Deux versions sont à supposer : les anciens propriétaires qui ne jouissaient pas d'une trop bonne réputation, auraient, d'après la rumeur, assassiné un colporteur très connu dans le pays et qui a disparu subitement sans qu'on ait su ce qu'il était devenu ; d'après certains rumeurs, ce serait un autrichien qui aurait été interné lors des guerres de 1814 et 1815.

Ceyzériat. — Rectification. — Ce n'est pas M. Gaillard, conseiller d'arrondissement, qui assistait au banquet démocratique dont l'Echo de Lyon a parlé, mais M. Gaillard, le sympathique receveur d'enregistrement de Lyon, qui ne compte que des amis à Ceyzériat.

Saint-Etienne. — Grand-Théâtre. — Ce soir samedi, Vingt ans ou la Vie d'un Joueur, drame en six tableaux, et la Plantation Thomassin, vaudeville en trois actes. Dimanche, en matinée, l'Abbe Constantin, comédie en trois actes, et Monsieur Choufleuri, opérette d'Offenbach ; le soir, Les Crochets du Père Martin, drame en trois actes, et la Timbale d'argent, opéra-bouffe en trois actes, musique de Vasseur.

La location est ouverte pour la première représentation des 28 Jours de Clairville. — Vol au musée du Puy. — La police de sûreté a arrêté un jeune homme de 19 ans, nommé Gardette, domicilié au Puy, qui avait essayé, hier, de vendre des pièces de vieille monnaie à M. Bresson, horloger, place Badouillère. Ces pièces avaient été volées au musée du Puy.

Rive-de-Gier. — Disparu. — Ce matin, Antoine Pagnet, propriétaire à Saint-Romain-en-Jarez, a déclaré à la police que son Berger, nommé Joseph Pichon, âgé de seize ans, dont les parents habitent St-Etienne, avait disparu depuis mardi dernier et qu'il était sans nouvelles de lui. Voici son signalement : taille 1 m. 35 ; forte corpulence ; vêtu d'un pantalon noir ; d'un veston bleu, chaussé de souliers bas ; coiffé d'une casquette noire et portant sur son épaule une paire de galoches.

Tombé dans le canal. — Ce matin, vers six heures, le nommé Jean-Marie Lazare, âgé de soixante-dix huit ans, demeurant rue du Mouillon et atteint de myopie, voulant traverser le Pont-Levis est tombé dans le canal de Givors où il se serait infailliblement noyé sans la prompte intervention de M. Gauthier, boucher, grande rue Felouin, et de quelques personnes dont nous regrettons de ne pas savoir les noms.

Retiré sain et sauf il a reçu des soins empressés au café du Pont-Levis et a été ensuite transporté à son domicile.

Conseil municipal. — Adjudication. — Le conseil municipal de notre ville s'est réuni aujourd'hui à trois heures, sous la présidence de M. Brunon, maire et sénateur ; l'ordre du jour ne comportait qu'une question qui était celle des droits de place, mesurage et jaugeage.

L'adjudication, qui a eu lieu le 23 courant, n'ayant pas atteint le minimum fixé par la commission qui était de 23,000 fr. l'administration avait demandé à M. le préfet l'autorisation de se réunir aujourd'hui pour traiter définitivement cette question.

Après avoir pris la détermination suivante : « Lorsque la place sera envahie entièrement par les barques féraïnes, le marché sera déplacé et se fera comme précédemment dans la rue Roguille et sur le pont de la ville », le conseil municipal passa à l'adjudication.

M. Benoit, fermier des mêmes droits à Feurs, a été déclaré adjudicataire à la somme de 27,905 francs ; la durée de ce contrat est de trois années.

Chazelles. — Serenade. — Demain soir, à l'occasion de la nouvelle année, l'Harmonie des Enfants de Chazelles se rendra devant la maison du maire, ainsi que les président et vice-président de la société.

Valence. — L'affaire de la rue Châteaudun. — Hier, est venu devant le tribunal correctionnel l'affaire de la rue Châteaudun, que nous avons relatée dans notre numéro du 21 décembre dernier. L'auteur, le nommé Louis Grand, 26 ans, domestique, est accusé d'avoir, dans la soirée du 19 décembre, tiré deux coups de revolver sur sa femme, la nommée Augustine Collet, qui vivait maritalement avec un nommé R..., mais elle n'avait pas été atteinte.

Me Roche présente la défense de l'accusé. Le tribunal se basant sur les bons antécédents de Grand, le condamne à un mois d'emprisonnement avec application de la loi Bérenger.

Les Tramways de la Drôme. — L'Opuscule a publié hier un décret approuvant la substitution à M. Marchand de la compagnie des chemins de fer de la Drôme comme concessionnaire des lignes de tramways de Tain à Romans et de Montélimar à Dieulivol et rétrocessionnaire des lignes de Saint-Ally à Grand-Serre et de Valence à Chabeuil.

Il est interdit à la compagnie, sous peine de déchéance, d'engager son capital directement ou indirectement dans une opération autre que la construction ou l'exploitation des lignes ci-dessus, sans y être préalablement autorisée par décret rendu en Conseil d'Etat.

Nomination. — M. Bertrand, percepteur à Luc-en-Diois, est nommé à Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Razzia de vagabonds. — Les nommés Alexandre Chapel, 30 ans, né à Paris ; Jean-Louis Dauve, 19 ans, né à Saint-Forey (Rhône) ; Jules May, 18 ans, né à Limoux (Aude) ; François Cochet, 19 ans, né à Peyroux (Haut-Rhin) et Paul-Alphonse Girardet, 17 ans, né à Lyon, ont été arrêtés ce matin pour vagabondage.

territoriale le premier janvier 1893, à neuf heures et demie, dans la salle d'honneur de la caserne Bon.

LA CONVENTION FRANCO-SUISSE

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL.) Saint-Etienne, 30 décembre. Le rejet de la convention franco-suisse cause un grand préjudice à notre importante industrie rubanière. On sait par quelle attitude énergique nos voisins ont répondu au vote de l'aveugle majorité de M. Méline. Des négociants des principales villes suisses ont écrit à des maisons de commerce de notre ville avec lesquelles ils étaient depuis longtemps en rapport qu'en vertu d'un mot d'ordre patriotiquement suivi, ils ne feraient plus d'affaires avec la France.

Une lettre adressée de Waldensveld à un fabricant de galons de Saint-Etienne dit expressément : « Vous pouvez, à l'avenir, vous dispenser de nous faire visiter par votre représentant, vous feriez des frais inutiles. » Cette rupture est d'autant plus désastreuse pour notre industrie que la fabrique stéphanoise entretenait, depuis quinze ans surtout, de bons rapports commerciaux excellents et très actifs.

UN PARRICIDE

Anancy, 30 décembre. Un horrible parricide a été commis jeudi à 8 heures du soir, au hameau de Vens, commune de Seyssel (Haute-Savoie). La victime est un vieillard de soixante-cinq ans, le nommé Jean Vibert, cultivateur.

Vers deux heures de l'après-midi, la femme Vibert et sa fille, âgée de quinze ans, quittaient la maison le père Vibert et ses deux fils, Gabriel et Anthelm, âgés de vingt-deux ans et de quatorze ans. Peu après, ceux-ci sortirent également ; le père se rendit chez un voisin pour faire une partie de cartes, et les fils entrèrent chez François Combaz, fermier du maire de Seyssel.

Deux heures plus tard, revenus au logis et se trouvant réunis près du foyer, le père dit à son fils aîné : — Mets du bois au feu. — Non, répondit celui-ci. Le père s'empara alors d'un soufflet en fer d'un mètre de longueur et menaça son fils. Ce dernier l'arracha des mains de son père et lui en asséna un premier coup sur la tête.

Le malheureux vieillard, à moitié assommé, recula de quelques pas en disant : — Pardon, Gabriel ! Mais il reçut de nouveau sur la tête un coup d'une telle violence, qu'il tomba par ne plus se relever. Ce fils dénaturé le frappa une troisième fois à terre ; le crâne était broyé, la tête reposait dans une mare de sang et de parcelles de cervelle.

Son crime accompli, le parricide s'est rendu à Seyssel, au devant de sa mère et de sa sœur. Il est rentré avec elles au domicile. Impossible de dépendre la triste scène occasionnée par l'horrible spectacle. La victime et le fils aîné ne vivaient pas en bonne intelligence. Ce dernier a fait les plus complets aveux et a été arrêté.

LE CRIME DE VARACIEUX

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL.) Saint-Marcellin, 30 décembre. Nos lecteurs ont encore présent à la mémoire le lâche assassinat de la jeune Olympie Buisson qui eut lieu dans notre commune, le 28 septembre 1890, jour de la fête patronale.

D'après l'enquête à laquelle nous nous sommes livrés pour arriver à la restitution du crime, la victime, âgée de huit ans, aurait été attirée, à huit heures du soir, dans la propriété Dollin par deux jeunes gens de la commune qui lui auraient offert un verre de pralines pour l'engager à les suivre.

Arrivés dans la prairie, après avoir couché la fillette à terre, ces deux misérables auraient abusé d'elle, et devant les cris poussés par la victime, l'un d'eux lui aurait appliqué la main sur la bouche, pendant que l'autre lui plantait son couteau dans le ventre et la faisait rouler ensuite dans le ruisseau de Tabaret qui se trouve à quatre ou cinq mètres en contre bas.

L'enquête amena l'arrestation d'un individu de la commune, âgé de dix-huit ans, sur lequel pesaient de graves soupçons, mais, faute de preuves, dit-on, le juge d'instruction dut le remettre en liberté après huit mois de détention

seignements pouvant amener la lumière sur ce crime, de la renvoyer en lui disant que son enfant était une dévergondée et qu'elle avait des habitudes d'intempérance ?

Nous pourrions insister sur nombre d'autres points qui légitiment à l'égard de cette affaire l'indignation et le mépris de la justice.

Un journal de Lyon annonçait hier qu'une nouvelle information était ouverte. Nous sommes en mesure d'affirmer que cette nouvelle est de pure fantaisie et le sera longtemps encore.

Lyon NOS ÉCHOS

Les militaires punis : A l'occasion de la nouvelle année, M. de Freycinet, ministre de la guerre, vient, par mesure bienveillante, d'envoyer télégraphiquement aux commandants de corps d'armée l'ordre de renvoyer immédiatement dans leurs foyers les militaires des classes déjà libérées depuis le mois de septembre dernier, et qui ont été retenus sous les drapeaux par mesure disciplinaire.

L'exécution de cet ordre ne devra souffrir aucune exception. A l'occasion des fêtes du nouvel an, les bureaux des services municipaux seront fermés le samedi 31 décembre à partir de 2 heures et la journée du lundi 2 janvier 1892.

La Saône charriait fortement hier et à Saint-Rambert les glaces s'amoncellent peu à peu et forment des îlots qui ne laissent pas que d'inquiéter vivement la navigation.

Notre tour Eiffel : Les travaux de la tour de Fourvière sont commencés depuis deux jours et entrent dès maintenant dans la période active ; ce sont, du reste, des entrepreneurs lyonnais qui en sont chargés.

On connaît le cœur généreux de M. Mossieu Poncet, le directeur de nos théâtres municipaux. Cette générosité a éclaté au yeux de tout le monde quand M. Poncet a refusé de prêter un seul artiste à la fête de la Société protectrice de l'enfance.

Par contre, la bonté de M. Poncet s'étend sur sa famille : c'est ainsi qu'au mépris du cahier des charges, M. et Mme Escalais et M. Mondat étaient envoyés, lundi dernier, à Saint-Etienne, pour chanter au bénéfice de M. Léon Badaud, belle-sœur de l'aimable directeur.

Mais M. Poncet tient à ne pas passer pour faire du népotisme. On nous apprend qu'il organise, au bénéfice des pauvres, une représentation de gala aux Célestins. Entre autres attractions, on donnera le deuxième acte de Madame Angot, dont les principaux rôles seraient tenus, comme en 1879 à la fête donnée par la presse lyonnaise, par les artistes du Grand-Théâtre.

Derrière heure. — Nos renseignements de la première heure étaient inexacts, et nous devons les rectifier en annonçant que la représentation au bénéfice des pauvres aura lieu au bénéfice de M. Poncet jeune (alias Monsieur le frère du Roy).

Vagabondage et mendicité : Les préfets ont reçu des instructions pour inviter les municipalités et la gendarmerie à poursuivre rigoureusement l'application des dispositions ministérielles contre la mendicité et le vagabondage dans les campagnes.

Elle est venue avec son cortège de maux de tête violents, toux, lumbagos, fièvre intense. Elle est venue, bénigne pour le moment; elle s'est installée dans notre ville. Son nom? Vous ne l'avez pas deviné?... Nous osons à peine le prononcer : c'est l'influenza.

Le tribunal de la Seine vient de rendre un jugement qui intéresse assez vivement les habitués de café. La question à résoudre était celle-ci. Vous payez une ou deux consommations se montant à 80 centimes ou un franc avec un billet de cinq cents francs; le garçon se sauve, emportant votre billet, et on ne le retrouve pas. Le patron est-il tenu de vous rembourser votre billet?

Le consommateur arguait que les patrons sont responsables de leurs employés. Le cafetier répondait qu'on ne paye pas 80 centimes avec 500 francs, et que, si le client voulait de la monnaie, il devait en demander lui-même à la caisse.

ob c'est l'affaire du garçon de recevoir l'argent du client, de changer la monnaie et de la lui rapporter.

Elections au Conseil départemental du Rhône Le 3 janvier 1892

Nous recevons la lettre suivante : Le 3 janvier, les instituteurs du Rhône ont à leur tête des représentants au conseil départemental de l'instruction primaire.

Il s'est passé ce fait curieux : c'est que quelques instituteurs de Lyon ont essayé d'accaparer les deux candidatures au détriment de la campagne et des autres arrondissements de Lyon.

De plus, ces deux candidats refusent de déclarer quel est celui des deux qui représentera plus particulièrement les électeurs ruraux. A cette conduite inqualifiable, les campagnes se sont empressées de répondre par deux candidatures de leur choix, nous vous demandons avec empressement : Pour qui faut-il voter?

Nous avons deux représentants, MM. Chabaud, pour Lyon, et Chevreaux, pour la campagne, qui, tous deux, ont tenu très fidèlement leur mandat, et nous nous attendons à les voir, comme de vieux amis, redemander ensemble nos suffrages.

M. Chabaud, en se rendant complice de la coterie qui essaye d'amener un désaccord entre les instituteurs urbains et ruraux, s'est rendu indigne de nos suffrages. Nous ne devons pas non plus suivre l'avis du comité qui pose les deux candidatures rurales et amener ainsi une grave scission entre des gens dont les intérêts sont les mêmes.

Les instituteurs de Lyon peuvent être demain à la campagne et ceux de la campagne à Lyon, et chacun se trouvera avoir voté contre ses intérêts. Aussi, respectons encore l'accord tacite qui, jusqu'à présent, a existé.

La présence d'instituteurs de Lyon a posé la candidature de M. Perrot, instituteur à Lyon, possesseur de la médaille d'argent, officier d'Académie.

Je ne connais pas personnellement M. Perrot, mais ses trente-cinq années d'exercice, les récompenses honorifiques qui lui ont été accordées, sont pour nous un sûr garant de son honorabilité et de ses capacités.

Instituteurs de la campagne, nous ne pouvons qu'approuver la candidature de M. Chevreaux, qui a toujours vaillamment défendu nos intérêts. Evidemment, vous voulez voir régner cette bonne confraternité qui a toujours existé entre tous les instituteurs du Rhône, vous voterez pour M. Perrot, instituteur à Lyon, officier d'Académie.

M. Chevreaux, instituteur à Condrieu. Nous aurons deux représentants dont le passé nous répondra de l'avenir. Avant de finir cet article, il me reste à ajouter que je ne fais rien d'aucune coterie, d'aucun comité, et que je n'ai par moi-même aucune intention d'accaparer la candidature de l'un ou de l'autre.

Ceci afin de rassurer les instituteurs qui pourraient croire que M. Chevreaux a trahi le comité rural qui le porte.

REVELLON, instituteur à Ampuis. Nous recevons la communication suivante : En présence des deux combinaisons si différentes de candidatures au conseil départemental de l'instruction primaire, l'une, depuis longtemps préparée dans quelques quartiers de Lyon, à l'exclusion de la campagne et des autres quartiers de la ville, et ne désignant que des candidats de la ville; l'autre, faite comme réplique à la première, et ne portant que des candidats de la campagne.

Un groupe important d'instituteurs tant de la ville que de la campagne, désireux d'éviter s'il est possible cette sorte de lutte on confit regrettable entre la ville et la campagne, et estimant qu'il est encore, comme par le passé, de l'intérêt des écoles et du personnel de l'enseignement primaire d'avoir un délégué de la ville et un de la campagne, invitent ceux de leurs collègues, soit de la ville, soit de la campagne qui pensent comme eux, de voter pour l'un des candidats choisis par la campagne, et pour M. Perrot, directeur d'école publique à Lyon, officier d'Académie.

Sorti de l'École normale du Rhône en 1858 et comptant par conséquent plus de 34 ans de service, M. Perrot est le doyen des instituteurs de tout le département.

Tous les instituteurs qui connaissent M. Perrot — et presque tous le connaissent — savent que son dévouement, son indépendance de caractère, son énergie et ses connaissances en législation scolaire le rendent digne et capable de les représenter au conseil départemental.

Un groupe d'électeurs de la ville et de la campagne. Nous recevons la lettre suivante : MM. les instituteurs du canton de Saint-Laurent-de-Chamousset (Rhône), ont décidé dans la réunion qu'ils ont tenue au chef-lieu de canton jeudi dernier, 30 courant, de voter pour M. Chevreaux, instituteur à Condrieu et M. Jacquemin, instituteur à Thizy, candidats aux élections du conseil départemental du 3 janvier 1892.

MM. Durand, Chignard, Lepin, Berthet, Birabent, Mélat, Duval, instituteurs. Nous recevons la lettre suivante : Nous avons l'honneur de porter à la connaissance des électeurs que la presque unanimité des instituteurs des cantons ruraux de l'arrondissement de Lyon ont adhéré aux candidatures de MM. Chevreaux, instituteur à Condrieu et Jacquemin, instituteur à Thizy, ainsi que les cantons d'Ampuis, du Bois-d'Oingt, de Tarare et de Thizy. Il est parvenu également au comité d'initiative, plusieurs adhésions émanant d'instituteurs des cantons d'Anse, de Beaujeu et de Monsois.

D'autre part, après réception d'une circulaire envoyée à leurs collègues par les instituteurs de Lyon, quelques instituteurs des cantons de Villefranche et de Belleville, ont décidé de voter pour MM. Chevreaux, instituteur à Condrieu, et Ruet, instituteur en retraite, officier d'Académie.

Un groupe d'électeurs. Le général Zédé, commandant la brigade régionale de Lyon, est nommé général de division. Le général Zédé appartient à une vieille famille alsacienne. Né à Paris, le 20 février 1837, il a fait sa première campagne au Mexique, avec la légion étrangère; au début de la guerre contre l'Allemagne, il était capitaine au 42^e de ligne.

Ce régiment fit partie du 6^e corps d'armée qui s'illustra à Metz, sous les ordres du brave Canrobert. Le 18 août, il fut un des régiments qui prirent part à l'héroïque défense de Saint-Priest, où il perdit, pour sa seule part, près de sept cents hommes tués ou blessés; parmi ces derniers se trouvait le capitaine Zédé.

A la captivité de Bazaine, M. Zédé s'échappa, rejoignant l'armée du Nord, alors en formation, et reçut le commandement d'un bataillon du 2^e provisoire. A la bataille d'Amiens, à la tête de quelques mobiles, il empêcha l'ennemi de changer en déroute la retraite de l'armée française. A la bataille de Saint-Quentin, la dernière de la campagne du Nord, il se distingua de nouveau.

Cette campagne valut au brillant officier les galons de commandant, la croix de chevalier, puis d'officier de la Légion d'honneur et deux citations à l'ordre du jour.

Colonel en 1881, général de brigade le 4 mai 1887, le général Zédé est commandeur de la Légion d'honneur et compte douze campagnes, deux blessures et trois citations.

Il est frère du vice-amiral Zédé, ancien préfet maritime de Brest, atteint par la limite d'âge au commencement de cette année.

RIXE SANGLANTE

La place du Pont a été hier au soir, à onze heures, le théâtre d'une rixe sanglante.

Une femme, âgée de 35 à 40 ans, se prenait de querelle pour un motif quelconque avec son compagnon, le nommé Baptiste Delteil, employé de commerce, 10, rue Voltaire.

Cette femme, après avoir été traitée dans le ruisseau, s'est relevée furieuse et a suivi son cavalier qui, après avoir pris le cours de la Liberté, était entré dans la rue Montebello.

Que se passa-t-il à ce moment? La femme pour se venger, a-t-elle frappé le sieur Delteil? Des individus sont-ils accourus pour tomber sur cet employé? C'est ce que l'enquête ouverte à ce sujet établira.

Quoi qu'il en soit, le sieur Delteil était transporté chez M. Vassot, pharmacien, qui lui a donné les premiers soins, et de là à l'Hôtel-Dieu, où l'interniste de service a constaté qu'il avait reçu un coup de couteau sous l'aisselle droite.

TENTATIVE CRIMINELLE

La nuit dernière on a essayé d'incendier le rez-de-chaussée de la maison qui porte le n° 155 de la rue Duguesclin à l'angle du passage Saint-Pothin et appartenant à Mme Blanche.

Depuis quelques jours, le locataire de l'appartement, un boucher — avait démenagé son mobilier, ne laissant que les ustensiles servant à son commerce, les tentures et tout ce qui garnissait le magasin.

La devanture était hermétiquement fermée, sauf le panneau du milieu, une simple grille ajourée, ainsi qu'en possèdent tous les établissements de ce genre qui ont adopté ce système de fermeture pour l'aération des magasins.

C'est donc par la grille que l'on a mis le feu à un rideau de serge tendu à l'intérieur, qui a été en partie détruit.

C'est l'humidité du brouillard et de l'appareil qui a donné le commencement d'incendie, et fort heureusement, car le pâté de maisons, anciennes pour la plupart, eût brûlé comme de l'amadou.

Au matin, les voisins ont trouvé près de la porte et en dedans, un assez grand nombre d'allumettes, et dans l'intérieur de la boutique des chiffons et des morceaux de papier qui semblaient avoir été déposés par terre pour aider à la propagation du feu.

Dans le quartier on est fort étonné de cette tentative; les uns prétendent qu'il ne faut voir dans cette affaire qu'une espièglerie; d'autres, au contraire, semblent croire que la malveillance n'y serait point étrangère. Une enquête de la police permettra sans doute de connaître la vérité.

MONUMENT EDOUARD THIERS

Suite de la souscription Total des listes précédentes, 5,136 fr. 60. Liste n° 26. — L. Sorin, de Philadelphie, 10 fr. P. Jaquet 5 fr. Rochelandet 5 fr. J. Cumain, architecte, 5 fr. Chaidorelle 2 fr. Rathaun 1 fr. Lacombe, employé de commerce, 5 fr. A. Melon 1 fr. A. Pommeier 3 fr. Hurbin Lefebvre 5 fr. H. Co. d'Oullins, 3 fr. Bernoux Camin 5 fr. J. Palud 5 fr.

Liste n° 119. — H. Deschamps 5 fr. F. Jacquemin 5 fr. P. Barrillot 1 fr. Anonyme (A. J. B.) 5 fr. M. Parrayon 10 fr. Barat 5 fr. M. Pochon 1 fr. Léon Lévy, négoceant, 5 fr. Doscozet, comptable, 10 fr. Chevalier, chef d'atelier 10 fr. Koux (D.G.N.), 5 fr. Ch. Pièvre, employé à la voirie 5 fr.

Liste n° 9. Raoul Barlier 20 fr. Meunier 50 cent. Despière 2 fr. Tourlonnias 2 fr. Rosveyr 2 fr. Dupuis 2 fr. Patissier 2 fr. Guyonnet 2 fr. S. Dubon 20 fr. Arnaud 1 fr. Lafond, barbier, 5 fr. Anonyme 5 fr. Anonyme 5 fr. Vente de brochures 11 fr.

Liste n° 105. Auguste David 15 fr. J. Dru 5 fr. Cl. Dupouzet 10 fr. B. Maynard 5 fr. L. Meynard 1 fr. C. Boyron 5 fr. J.-B. Michallet 2 fr. J. Pisset 1 fr. C. Glas 1 fr. F. Gayat 5 fr.

Liste n° 69. — L. Brousseau, entrepreneur, 25 fr. Clozel et Blanc 10 fr. A. Thomas 5 fr. J. Odet 40 fr. J.-B. Gondin 2 fr. A. Mathis 2 fr. A. Pradelle fils 2 fr. A. Chairey 2 fr. Grandfourty 2 fr. Elmer frères 10 fr. Brest 2 fr. Bardin fils 2 fr. Thivolle 2 fr. B. Albert 1 fr. J. Fangat 3 fr. Barnier 1 fr. Total à ce jour, 5,524 fr. 60.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Samedi 31 décembre, 365^e jour de l'année. Pleine lune le 3; Dernier quartier le 4. Soleil : lever, 7 h. 58; coucher, 4 h. 11.

Grave accident. — Un périlleux accident est arrivé hier soir, à 7 heures, chez MM. Vial et Pravel, fabricants de produits chimiques, 40, chemin de la Scarenne.

Deux ouvriers, tous deux sujets italiens, les nommés Constant Saroglia, trente et un ans, 138, rue Sébastien-Gryphe et André Listelo, 40 ans, 79, rue de Marseille, étaient occupés à transvaser des acides, lorsqu'une explosion vint les brûler tous deux assez grièvement à la face et aux mains.

Après avoir reçu les premiers soins à l'infirmerie de l'usine, on a dû les transporter à l'Hôtel-Dieu, où ils ont été admis d'urgence. Les causes de l'explosion sont inconnues.

Vol. — Un malfaiteur de seize ans a volé, au préjudice de Mme Riou, 78, rue de la Part-Dieu, neuf foulards en soie d'une valeur de 29 francs.

Sur la voie publique. — M. Théodore Troire, 22, rue Saint-Georges, s'est trouvé subitement indisposé en passant dans la rue du Doyenné. Après quelques instants de repos, il a pu regagner son domicile.

Arrestations. — La police de Sécurité a procédé à l'arrestation des nommés Antoine-Marie Joubert, quinze ans, tulliste, Marius Labrelle, quinze ans, papetier, et Marius Balsmont, vingt ans, camionneur.

venait de trouver sur le marché du quai de la Guillotière.

Le portemonnaie a été déposé au commissariat de police de la Part-Dieu, où la personne qui l'a perdu pourra le réclamer.

Accidents de voitures. — A 5 heures du soir, un cheval attelé à une voiture lourdement chargée, appartenant à M. Streichenberger, marchand de charbons, 120, cours Charlemagne, s'est abattu par deux fois dans la rue de l'Hôtel-de-Ville.

La circulation des voitures a été interrompue pendant trois quarts d'heure. — A la même heure, un cheval attelé à un camion appartenant au sieur Marcel, 7, place des Terreaux, s'est abattu, rue de l'Hôtel-de-Ville, à l'angle de la rue du Bât-d'Argent. Il a été relevé immédiatement.

Union musicale des Brotteaux. — Ce soir samedi, à 8 heures précises, répétition générale au siège de la société, café Lyrique, 14, rue Bugeaud.

Cette société donnera le dimanche 15 janvier 1892, à 2 heures, dans la salle des concerts de l'Union, 145, cours Lafayette, un concert-tombola, suivi d'une soirée dansante.

Son comité s'est assuré, pour la réussite de cette fête, le bienveillant concours de nombreux artistes.

Cette affiche ultérieure donnera le programme de cette fête. N. B. — On peut se procurer dès à présent, au siège de la société, 14, rue Bugeaud, des cartes d'entrée au prix de 50 centimes.

La France Prévoyante. — Société civile pour servir à l'âge de cinquante ans, en versant de 1 à 4 francs par mois.

Les personnes qui désirent profiter des nombreux avantages de cette Société et gagner une année de retraite, sont informés que le 31 décembre, de huit heures à minuit, les bureaux ci-dessous, réunissant d'extraordinaire, ont pour recevoir les adhésions et cotisations de 1892, dernier délai.

Des renseignements et statuts seront donnés gratuitement à Lyon aux adresses des 1^{er}, 11^e et 17^e arrondissements (jusqu'à 6 heures), 7, rue du Gare, 1, place de l'Hôtel, — 181, avenue de Saxe, — 25, place de la Pyramide, — 16, chemin de la Favorite, — 133, boulevard de la Croix-Rouge, — 5, cours Vitton.

A Villefranche : rue de la Sous-Préfecture, café Micollin, à Cognac, maison Bord; à Givors, à l'Hôtel de Ville. Situation : 61.838 sociétaires. — Capital restant, 3,638,430 fr. 60.

Avis aux abonnés de la Compagnie générale des eaux. Depuis quelques temps, un quidam se présente chez diverses personnes et demande « à visiter les eaux » sous-entendu, le robinet placé sur l'évier des abonnés de la Compagnie générale des eaux.

Le point de l'occasion pour offrir et vendre un petit appareil, un prétendu filtre, qu'il applique à l'extrémité du robinet.

La Compagnie a l'honneur de prévenir ses abonnés que cet industriel n'est point un de ses agents et qu'il n'a rien de commun avec la Compagnie des eaux, bien au contraire.

Cercle militaire des officiers de réserve et de l'armée territoriale. — MM. les membres du cercle sont priés de vouloir se joindre au conseil d'administration pour les visites officielles du 31 décembre.

Reunion au cercle à midi et demi précis. Casino des Arts. — Un des clous de la brillante revue du Casino est sans contredit le quadrille naturaliste. A l'occasion de la première soirée, un assaut d'artistes amateurs et professionnels, une série de jolis costumes et l'on comprendra que M. Guillet refuse du monde chaque soir.

Demain dimanche, à 2 heures, grande matinée avec les concours de Jacques Inaudi.

Scala-Bouffes. — Une attraction remplace l'autre à la Scala comme si ce n'était pas assez de Jacques Inaudi qui donne ce soir sa dernière représentation. M. Guillet a tenu à nous présenter un numéro tout de grâce et de fantaisie, les Noires, exécutés par Inaudi.

Dernières représentations d'une Noce à Méridon. A l'étude, Française les Das bleus. Cirque Ranoy. — Ce soir samedi, à l'occasion de la soirée de gala, début de M. et Mme Kraps, les célèbres danseuses de pensées, dont les expériences suggestives obtiennent partout le plus grand succès par l'intérêt tout spécial qu'elles présentent. Début des frères Hugosset avec un travail aérien tout nouveau.

Début de M. Rabino l'ombromaniote. A l'occasion du nouvel an, le premier et le deuxième janvier, deux représentations chaque jour, à 8 heures et à 9 heures 1/2.

Ménagerie Bidol (cours du Midi, Perrache). — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, et à 9 h. 1/2, dimanche et fêtes, à 3 h., 5 h. et 8 h. 1/2. Changement de spectacle : nouvelles exhibitions par les célèbres danseuses.

L'établissement des plus confortables est parfaitement éclairé. Théâtre Grasset (cours du Midi, côté Rhône). — Les « Mystères de Noël » sont composés avec l'aide de plusieurs œuvres des meilleurs peintres. C'est dire que tout est irréprochable dans l'exécution de cette pièce sans paroles.

Tous les jours, matinées à 2 h., 3/4 et 4 h., 3/4; soirées à 7 h., 3/4 et 9 h., 1/4. Le Père Janvier Barbe, chapeau et manteaux blancs Il descend par la cheminée Bien qu'on ne l'ait pas ramonnée Il n'est pas noirci les flancs.

C'est que c'est un rusé malin, Et vous avouerez qu'il faut l'être Pour pouvoir, à chacun, remettre Sans se tromper, livre ou pantin.

Combien de nous, au jour de l'an Qui se mettent martel en tête Disant : Que faut-il que j'achète Pour contenter petit et grand.

Vous qui cherchez avec souci Pour vos amis l'objet qui plaise Donnez au Sieur V. de Vaise C'est joindre l'utile au doux.

merci, avait pris le parti de s'en aller de chez M. Magnard.

La nuit qui suivit son départ il revint, s'introduisit dans le logement des domestiques et leur vola des vêtements.

Il pénétra ensuite, en perçant une cloison, dans la cave de M. Charton, boulanger-épicer, et lui déroba une bonbonne d'eau-de-vie de marc, d'une contenance de trois litres. Enchanté de ce premier succès, Eydant voulut, dès le lendemain, recommencer l'exercice, c'est ce qui lui Pa perdu. Il s'est givré de la façon indigne et s'est endormi sur les lieux de ses exploits, ce qui a permis de le prendre en flagrant délit et de le faire arrêter.

Tenant compte de ses bons antécédents, le tribunal ne lui a infligé que trois mois de prison.

Dernière Heure PAR SERVICE SPECIAL

AUTOUR DU PANAMA Paris, 30 décembre. L'instruction M. Franqueville, juge, chargé de l'instruction de l'affaire de Panama, a interrogé aujourd'hui MM. Charles de Lesseps, Monchicourt, liquidateur de la Société, et Henri Cottu.

Paris, 30 décembre. Ce soir, à six heures et demie, les dossiers renvoyés à M. Franqueville, juge d'instruction, par la commission d'enquête, ont été transportés à la préfecture de police par les soins de M. Clément, commissaire aux délégations.

Ces papiers remplissaient deux énormes caisses qu'on a transportées à l'aide de deux fiacres dans un desquels était monté M. Clément; dans l'autre se trouvait un de ses collègues.

Cornélius Herz Londres, 30 décembre. Le docteur Cornélius Herz est toujours au Burlington-Hôtel, mais il est sur le point de quitter Londres, car il a loué près de Bournemouth une campagne appelée Boscum-Cowers, qui servait récemment de résidence à sir Henry Drummond Wolf.

M. Crispi et Cornélius Herz Rome, 30 décembre. Dans une conversation privée M. Crispi a avoué avoir eu des relations avec M. de Reinach dont il fut l'avocat en Italie. Il a avoué également s'être rencontré, en août 1891, à l'hôtel de la Paix à Genève avec Cornélius Herz, avoir obtenu pour lui le grand cordon des SS. Maurice et Lazare, mais M. di Rudini, en arrivant au pouvoir, a fait annuler le décret relatif. Il a ajouté que Herz était dans une situation pénible, il ne voulait pas parler afin de ne pas aggraver son cas.

L'Explosion de la Préfecture de police Une arrestation Paris, 30 décembre. On a arrêté aujourd'hui un sieur Aristide Hutin, ancien agent boulangiste, demeurant rue de Lancry, qui, s'il n'est pas l'auteur de l'explosion de la préfecture de police, ce qui est loin d'être démontré, a été vu dans la caserne de la Cité peu après l'événement, dans la nuit de mercredi à jeudi. Il a été envoyé au Dépôt et mis à la disposition de M. Athalin juge d'instruction.

LES DÉCORATIONS DU JOUR DE L'AN Paris, 30 décembre. Parmi les décorations qui seront décorées à l'occasion du 1^{er} janvier, par le ministre de l'instruction publique, on cite les suivantes au grade d'officier :

MM. Poncin, inspecteur général de l'enseignement secondaire, docteur Guyon, professeur à la Faculté de médecine. Au grade de chevalier : MM. Chabrier, professeur de rhétorique au Lycée Louis-le-Grand; Laroche, sociétaire de la Comédie-Française; Jamer, professeur au Lycée de Meaux; Despres, professeur au Lycée Henri IV; Bétourne, professeur au Lycée de Bordeaux.

FÊTE DE L'ARBRE DE NOËL Paris, 30 décembre. Aujourd'hui a eu lieu, à 3 heures, dans la salle des Fêtes de la présidence de la Chambre, la septième fête annuelle de l'Arbre de Noël, à laquelle Mme Floquet convie les enfants du personnel du Palais-Bourbon. Deux cents enfants environ y assistaient.

A part le colonel Cardot, commandant du Palais-Bourbon, M. Renault, secrétaire et le secrétaire-adjoint de la présidence, et les questeurs de la Chambre, le monde officiel n'assistait pas à cette fête qui a conservé un caractère absolu d'intimité.

GRÈVE EN ANGLETERRE Leeds, 30 décembre. 12.000 ouvriers des verreries en bouteilles se sont mis en grève à cause d'une réduction de salaire. Les patrons ont pris pour prétexte la concurrence étrangère.

DANS LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE Buenos-Ayres, 30 décembre. Le ministre de la guerre et le commandant d'état-major sont restés en permanence, la nuit dernière, au bureau central de police.

Plusieurs agents de police et pompiers ont été arrêtés ce matin. On dit qu'on a découvert un complot qui devait se manifester tout d'abord par des incendies allumés en différents points de la ville.

PETITE BOURSE DU SOIR Paris, 30 décembre 1892

3 0/0 95 42 Priorité ot. 3 1/2
Rég. 92 42 Robinson 29 3/4
Turc 21 50 Portugais 29 3/4
Extérieure 62 9/16 Talbas 353 1/2
Egypte 6 0/0 496 25 Tharsis »
Egypte 3 1/2 » Lots Turcs »
Banque 572 50 Banque ot. »
Ottoman » Alpines »
Russes cons. » De Beers »
Orient » Hongrois 96 7/8
Rio-Tinto 396 25 Douanes »

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

Petite Correspondance

Saou A. M. T. — Les engagements pour les corps de tirailleurs algériens et algériens ne sont pas cartés pour les Européens. Pour contracter un engagement dans les tirailleurs algériens, il faut, au préalable, se munir du consentement du colonel. Les pièces exigées sont les suivantes : Acte de naissance, extrait du casier judiciaire, certificat de bonnes vie et mœurs, consentement des parents, sur papier libre. Pour la cavalerie, produire un certificat d'équitation ou le consentement d'un chef de corps.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Lyre de Gorge-de-Loup. — Ce soir à 8 heures 1/2, répétition générale. Ordre du jour : prochain concours. Présence obligatoire.

Syndicat des ouvriers tisseurs et similaires de Lyon. — A l'occasion du prochain syndical, le mardi 2 janvier 1892, chez le citoyen Tabard, grande rue de la Croix-Rouge, 62. Urgence. Les cotisations et les adhésions sont reçues les premiers et troisièmes samedis de chaque mois. Nota : Le syndicat est exclusivement ouvrier.

Syndicat des ouvriers tisseurs. — La commission du banquet a l'honneur d'informer la corporation que le banquet annuel aura lieu le dimanche 8 janvier prochain, au Pré-aux-Clercs; les adhésions seront reçues : au siège du syndicat, 11, rue Tupin, et chez les commissaires : Calmelet, rue du Musée, 5; Vaeux, rue de la Charité, 8; Berthier, rue Palais-Grillet, 32.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui 31 décembre, la Favorite, grand opéra en 4 actes, de Donizetti. Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui 31 décembre, Les Vingt-huit jours de Clairette, opérette en 4 actes.

Casino des Arts. — Tous les soirs attractions parisiennes. Concert artistique de premier ordre. Pantomimes et pièces à grand spectacle. Scala. — Tous les soirs, spectacle varié. Cirque Ranoy. — Troupe nouvelle. Tous les soirs, à 8 heures 1/2; les jeudis, dimanches et fêtes, à 9 heures. Le lion-écuyer, les Alaskas, Mlle Travers et toute la troupe.

Ménagerie Bidol (cours du Midi). — Tous les soirs à 8 h. 1/2 et à 9 h. 1/2, exhibitions nouvelles, repas des fauves. Entrée dans les cages des célèbres dompteurs. Théâtre Grasset, cours du Midi. — Exhibition de tableaux vivants. Matinée : 2 h. 3/4 et 4 h. 1/4; soirée : 7 h. 3/4 et 9 h. 1/4.

Palais artistique (cours du Midi). — Tous les soirs, à huit heures, douze groupes grecs. Théâtre Guignol, passage de l'Argue. —

